

L'acharnement judiciaire de B. Beschizza permettra finalement et à son corps défendant...de mieux lutter contre l'homophobie !

Après cinq ans de procédures judiciaires contre l'opposition municipale et trois procès perdus, B. Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois, a été contraint par la Cour de Cassation à verser 2 500 € d'indemnité à ses opposants pour nous avoir injustement poursuivis.

A l'approche du 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le Sida et pour clore ces longues années de procédures inutiles, **nous avons décidé de reverser la totalité de cette indemnité à des associations de lutte contre le Sida et l'homophobie : Aides et SOS Homophobie.**

L'affaire remonte à novembre 2016 lorsque B. Beschizza interdisait par arrêté municipal une campagne de prévention du Sida à Aulnay-sous-Bois, estimant que les affiches montrant des couples d'hommes étaient « *contraires aux bonnes mœurs et à la moralité* ». Les élus de l'opposition PS, PRG et PCF que nous étions avaient exprimé leur désaccord dans un communiqué relayé par des blogs locaux, qualifiant cet arrêté d'homophobe, terme largement utilisé par les personnalités politiques et les journalistes, dans de nombreux médias de grande diffusion.

Tout à son courage, B. Beschizza décida de porter plainte exclusivement contre les élus d'opposition et les responsable de blogs locaux

Malgré deux échecs cuisants au procès en première instance, puis en appel, B. Beschizza demanda un procès en cassation. En mars 2021, la Cour de Cassation confirma les jugements précédents : notre communiqué ne comportait aucun propos diffamatoire. Nous avons toutes et tous été relaxés.

Par contre, la Cour de Cassation a contraint B. Beschizza à nous verser une indemnité globale de 2 500 euros. C'est une somme dérisoire, mais, par cette décision, la Cour met en évidence un acharnement excessif pour un motif jugé irrecevable à trois reprises. Nous regrettons avoir du faire en plus appel à un huissier pour que B. Beschizza verse effectivement cette somme. C'est assez révélateur d'une conception différente de la nôtre du respect des institutions de la République.

B. Beschizza n'a jamais daigné assister aux procès et, bénéficiant de la protection fonctionnelle en tant que maire, a fait supporter l'ensemble des frais d'avocats aux Aulnaysiens. De notre côté, nous avons du assumer personnellement ces frais de procédure et avons alors pu bénéficier du soutien de nos formations politiques que nous remercions, le Parti socialiste (PS), le Parti communiste français (PCF) et le Parti Radical de gauche (PRG).

Avec l'accord de ces formations politiques, nous avons décidé de reverser cette somme à :

- *Aides* pour sa lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et l'accompagnement des personnes touchées. Les chiffres montrent une augmentation du nombre de nouvelles contaminations, d'où l'importance des campagnes de prévention ;
- *SOS Homophobie*, pour sa lutte contre les discriminations et les violences subies par les personnes homosexuelles et ses actions de sensibilisation du public.

Evelyne Demonceaux, Latifa Bezzaouya, Marie-Jeanne Queruel, Guy Challier, Ahmed Laouedj, Miguel Hernandez, anciens conseillers municipaux, Daniel Goldberg (ancien député et conseiller municipal), Gérard Segura (ancien maire d'Aulnay-sous-Bois), Laurent Comparot, responsable d'un blog local